

---

Quand on aime, on ne compte pas : « 25% ». C'est la proportion de médecins étrangers au Royaume-Uni. Mais à combien s'élève-t-elle en France ?

03-12-2015

avec

- Réponse : 7,4%

-

Les médecins étrangers exerçant en France sont principalement de nationalités belge, algérienne et hongroise.

-

Les médecins originaires d'un Etat de l'Union européenne et titulaires d'un diplôme de médecine délivré dans l'Union peuvent s'inscrire de droit à l'Ordre des médecins en France.

-

Les autres médecins étrangers peuvent le faire après autorisation, avec un statut plus précaire.

-

La proportion de médecins exerçant en France mais diplômés hors de France est appelée à augmenter : dans les inscriptions à l'Ordre des médecins en 2012, une sur deux concerne un diplôme obtenu à l'étranger, principalement par des médecins de nationalité étrangère, parfois par des médecins français ayant mené leurs études hors de France, notamment en Belgique et Roumanie.

-

Aux Etats-Unis et au Canada, la proportion de médecins étrangers est proche de celle observée au Royaume-Uni : environ 25%.

-

En Allemagne, la situation s'apparente à celle de la France : quelque 8% de médecins étrangers.

-

En Suisse, 16% des médecins sont de nationalité étrangère.